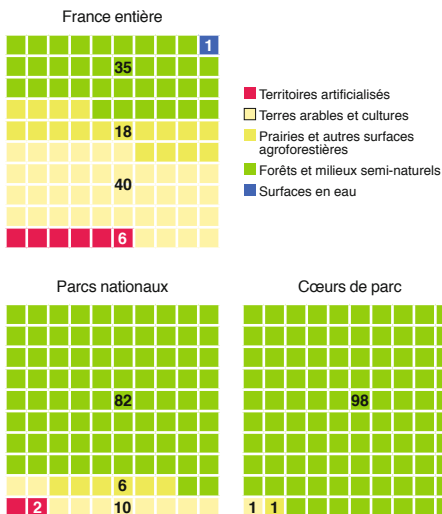


Occupation des sols

En 2018, les sols artificialisés représentent 2,1 % de la surface terrestre des parcs nationaux, avec une forte disparité en aire d'adhésion entre les parcs littoraux et montagnards.

OCCUPATION DES SOLS DANS LES ESPACES TERRESTRES DES PARCS NATIONAUX, EN 2018

En %



Champ : partie terrestre des territoires des parcs nationaux, hors Parc amazonien de Guyane.

Source : CORINE Land Cover, 2018. Traitements : SDES, 2020

Le dispositif d'observation CORINE Land Cover (CLC) fournit un inventaire biophysique de l'occupation des sols et de son évolution dans les États membres de l'Union européenne. D'après CLC, la France est constituée de 52,8 % d'espaces peu anthropisés, dits naturels (34,7 % de forêts, de zones humides et de milieux semi-naturels) et 18,1 % de prairies et autres surfaces agroforestières), de 39,8 % de terres arables et de cultures et de 6 % de surfaces artificialisées⁶.

Les parcs nationaux présentent une occupation du sol singulière.

Par essence, les espaces peu anthropisés y sont prépondérants (87,7 % de leur surface). Ils constituent notamment la quasi-totalité des cœurs de parc. Les parcs localisés dans les massifs montagneux figurent parmi les territoires les moins anthropisés.

Les territoires agricoles représentent moins de 10 % de la surface des parcs, à l'exception du Parc national de forêts dont l'occupation agricole atteint 29,6 % (contre 39,8 % au niveau national). On retrouve essentiellement ces espaces agricoles dans les aires d'adhésion. Ils sont beaucoup plus rares dans les cœurs de parc où ils occupent en moyenne moins de 1 % de la surface (jusqu'à 2,3 % pour le Parc national de forêts). Dans les parcs de montagne, les alpages et estives accueillent de nombreux troupeaux. L'élargissement du champ aux prairies et autres surfaces agroforestières, comptabilisées en milieux semi-naturels, porte à 16 % l'emprise de l'activité de culture et d'élevage. L'activité agricole et pastorale joue ainsi un rôle non négligeable dans les territoires des parcs.

Les parcs nationaux se caractérisent également par une faible artificialisation de leurs sols (2,1 %). Toutefois, si elle est presque absente dans les cœurs de parcs, zones fortement réglementées, l'artificialisation approche 30 % de la surface des aires d'adhésion des parcs littoraux de Port-Cros et des Calanques. De même, elle atteint respectivement 13 % et 8 % de celles des parcs de la Guadeloupe et de La Réunion. Cette forte urbanisation est spécifique des territoires de bord de mer. Ainsi en métropole, les espaces artificialisés couvrent 28 % des sols à moins de 1 km du rivage⁷.

⁶ CLC a tendance à sous-estimer l'artificialisation par rapport à d'autres sources de données sur l'occupation du sol (Teruti, fichiers fonciers, etc.). Ici, son utilisation a été privilégiée car c'est la seule source de données d'occupation des sols à fournir une information homogène et quasi exhaustive sur le territoire français avec une nomenclature et une échelle de restitution compatibles avec le calcul de ces indicateurs sur le périmètre des parcs nationaux.

⁷ Occupation du sol suivant la distance à la mer entre 2012 et 2018.